PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification simplifiée approuvée

Sainte-Croix-en-Plaine

3d. Règlement graphique

Secteur de mixité sociale au 1/2500ème

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

Portée à la connaissance du public le 9 février 2026

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2026

Le Maire

Avril 2026

secteurs de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme